

Dossier 28-2010-00285

Lotissement "L a Chauverie" Commune de Luigny

Caractéristiques principales de la gestion des eaux pluviales

Caractéristiques du projet	* 31 300 m ² dont 27 500 m ² pour les 26 maisons individuelles et les 5 logements sociaux
Surface imperméabilisée (bâtiments et voirie)	* 2745 m ² (voirie)
Pluie de projet	* Pluie décennale (10 ans)
Milieu récepteur	* Fossé longeant la Rue des vignes (RD n° 124)
Références cadastrales	* Section AB, parcelles n° 371, 373, 375 ; Section ZE, parcelles n° 130 et 132
Type de gestion	* Les eaux pluviales issues des futures habitations seront collectées à l'aide des systèmes de noues. Les branchements seront raccordés gravitairement. * Les eaux pluviales du domaine public seront collectées, stockées et évacuées dans un système de noues jouxtant la chaussée.
Système de collecte des eaux	* Collecte et stockage des eaux pluviales du domaine public dans noues jouxtant la chaussée et des bassins .
Dispositifs de rétention	* Les bassins longeant la voirie seront d'une largeur de 4,00 m de large avec une profondeur de 0,30 cm . * Le volume de stockage des noues dites de l'espace rencontre et du verger est de 141 m ³ . * Le volume de stockage du bassin de rétention est de 117 m ³ .
Débit de fuite aux exutoires des dispositifs de rétention	* Débit 20 l/s avec rejet dans le fossé longeant la rue des vignes (RD n° 124)
Dispositif de sécurité	*
Modalités d'entretien	Entretien à la charge de la Collectivité de Luigny : *Noues entherbées : Les noues doivent être tondues avec la même fréquence que les autres espace verts de la commune. La pratique du mulching est à proscrire. *Noues plantées de vivaces, graminées et d'arbustes : Les noues seront à faucher une seule fois par an et à l'automne. *Noues arborées: Les noues seront à nettoyer dès que nécessaire afin de ramasser tous les débris ainsi que toutes les feuilles. *Ouvrages hydrauliques : Des actions d'entretien sont à prévoir lors des contrôles réguliers. Des actions plus approfondies doivent être réalisées trimestriellement.

CHARTRES, le 25 Janvier 2011

Pour le préfet d'EURE-ET-LOIR,
Le Directeur Départemental des Territoires,

Jean-Marc VERZELEN